

Le 21 avril 2010

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Simultanéité des élections municipales et scolaires

Madame la Ministre,

Le milieu municipal a interpellé à maintes reprises votre gouvernement au cours des dernières années en s'opposant vivement à la tenue simultanée d'élections municipales et scolaires, tant qu'il ne serait pas établi qu'une telle mesure puisse avoir des impacts positifs sur la participation électorale. Devant l'inquiétant contexte d'urgence imposé par la Fédération des commissions scolaires du Québec qui réclame une prolongation du mandat des commissaires scolaires jusqu'en 2013, les représentants des associations municipales ont cru pertinent de se réunir et de questionner le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) sur le rapport qu'il vient de déposer relativement aux modifications proposées à la *Loi sur les élections scolaires*.

Lors de sa rencontre du 14 avril dernier, le comité conjoint UMQ/FQM sur la démocratie municipale, composé d'élus municipaux et des représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), a réitéré sa position à l'égard de la tenue simultanée des élections municipales et scolaires : les intervenants municipaux réunis autour de cette table demeurent opposés à cette option et s'interrogent grandement sur la pertinence de ce changement, en fonction des objectifs fondamentaux que vous poursuivez.

Pour les membres du comité, en cherchant à légitimer la gouvernance scolaire par une hausse de la participation électorale scolaire, le gouvernement ferait fi du problème fondamental qui se résume en un manque d'intérêt des citoyens pour les élections scolaires, engendré par l'absence d'enjeux importants à leurs yeux.

De plus, lorsqu'on analyse en profondeur toutes les informations contenues dans le rapport du DGEQ sur les modifications proposées à la *Loi sur les élections scolaires*, rendu public le 17 mars dernier, des doutes encore plus sérieux planent sur le bien-fondé d'un tel projet.

Par exemple, tel qu'il appert au rapport du DGEQ, la tenue dans les commissions scolaires de Portneuf et de l'Or-et-des-Bois d'élections partielles scolaires simultanées avec les élections municipales, lors du scrutin du 1^{er} novembre 2009, n'a pas eu d'impact positif sur la participation électorale scolaire. Dans les deux cas, il n'y a pas eu d'augmentation du taux de participation par rapport à l'élection scolaire antérieure. À la commission scolaire de Portneuf, pour la même circonscription, le taux de participation a même diminué. Alors qu'il avait été de 21 % lors de la précédente élection scolaire, qui n'était pourtant pas synchronisée avec le scrutin municipal, il a chuté à 19 % en 2009.

Les résultats de ces deux expériences ne doivent pas être pris à la légère si la raison première invoquée en faveur de la simultanéité des deux élections est d'accroître la participation électorale scolaire.

Par ailleurs, le rapport du DGEQ dresse un portrait exhaustif des recherches menées au Canada sur la participation électorale. Selon celles-ci, il ressort que ce sont avant tout les enjeux électoraux en présence qui augmentent les probabilités qu'un électeur se présente aux urnes. Les mesures liées au système électoral lui-même sont limitées et ne donnent pas nécessairement les résultats espérés.

C'est dans ce contexte que le comité appuie la démarche gouvernementale annoncée lors du dernier budget provincial de tenir à l'automne prochain une rencontre des partenaires de l'éducation qui portera notamment sur la démocratie scolaire et l'ouverture d'un chantier sur la réduction de la bureaucratie scolaire.

Le comité considère que ce type de réflexion devrait être mené avant de décider de synchroniser les élections municipales et scolaires, une mesure difficilement réversible une fois prise, qui n'a pas reçu l'assentiment des principaux acteurs concernés et dont l'efficacité est mise en doute par des expériences récentes et concrètes.

Certes, la simultanéité des deux élections est réalisable sur le plan technique, comme le démontre le rapport du DGEQ. Toutefois, parmi les cinq scénarios qu'il a étudiés, aucun ne comporte des économies d'échelle. Au contraire, tous les scénarios prévoient une augmentation importante de coûts qui devra être assumée en bout de piste par le même électeur. Par conséquent, non seulement le projet de simultanéité ne corrigerait pas le déficit démocratique du monde scolaire, mais il engendrerait un système électoral complexe, lourd et coûteux pour les citoyens du Québec.

Aussi, lorsqu'on analyse objectivement le rapport du DGEQ, les cinq scénarios proposés devraient être rejetés pour des considérations d'ordre économique, mais aussi surtout parce que l'objectif de légitimer la gouvernance scolaire en augmentant le taux de participation au scrutin ne serait atteint qu'artificiellement, eu égard que cette augmentation ne serait en fait que la conséquence de la simultanéité du vote.

En outre, en dressant le portrait des modèles de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, qui tiennent des élections municipales et scolaires simultanées depuis plusieurs années, le rapport du DGEQ met en lumière certaines données qui corroborent notre réflexion voulant que ceux-ci ne peuvent servir de référence pour le Québec, compte tenu des profondes disparités entre les différentes organisations territoriales municipales.

D'une part, l'Ontario compte un total de 444 municipalités et les territoires des différents paliers électifs sont parfaitement imbriqués. En comparaison, on dénombre au Québec plus de 1100 municipalités et les territoires électifs ne sont aucunement harmonisés. Quant au modèle du Nouveau-Brunswick, il semble encore plus difficilement transposable au Québec, compte tenu qu'on y trouve au total 550 000 électeurs, soit deux fois moins d'électeurs que pour la Ville de Montréal uniquement.

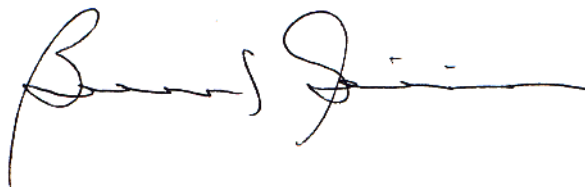
Comme vous le constatez, le comité conjoint UMQ/FQM sur la démocratie municipale a pris tout le temps nécessaire pour analyser le rapport du DGEQ avant de vous produire ses commentaires. Le milieu associatif municipal est unanime sur la non pertinence de la tenue simultanée d'élections municipales et scolaires et sur le constat que le débat doit être recentré sur les vrais enjeux : la desserte adéquate de services éducatifs de qualité dans toutes les régions du Québec ainsi que la gouvernance et la mission des commissions scolaires.

Les membres du comité conjoint espèrent qu'une franche discussion aura lieu afin qu'on puisse aborder les enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés et y trouver de véritables solutions qui feront l'unanimité auprès de tous les paliers électifs concernés et qui seront surtout, au bénéfice de l'électeur. C'est bien sûr avec plaisir que nous participerons à un tel débat.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



ROBERT COULOMBE
Président de l'UMQ et
maire de Maniwaki



BERNARD GÉNÉREUX
Président de la FQM,
maire de Saint-Prime et préfet de la MRC du
Domaine-du Roy



FRANCINE RUEST JUTRAS
Mairesse de Drummondville et
Co-présidente du comité UMQ-FQM
sur la démocratie



JACQUES POULIN
Directeur général, Ville de Rivière-du-Loup et
Président de l'ADGMQ



GEORGES DESCHÊNES
Directeur des affaires juridiques,
Greffier, Ville de Rivière-du-Loup et
Président de la COMAQ

- c. c. : M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
M. Pierre Curzi, député de Borduas et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
primaire et secondaire
M. Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal
M. Marcel Blanchet, directeur général des élections du Québec
M^{me} Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec